L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 26 OCTOBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSL.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... 5
L'Abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weissl, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE, pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur ARK, d'un fable tirant d'eau, capitaine Henry V. McCall, partira ponctuellement par la voie de l'Atchafalaya le mardi 27 du courant, à trois heures P. M. pour St Martinville, la Nouvelle-Iberie, Indépendance de Prairie, Franklin, Centreville, Patterson, et s'arrêtera à tous les ports intermédiaires.
L'ARK sera prêt à partir pour les propriétaires du bateau avant pour Ste Marie, pour faire le transport dans les eaux basses. Pour le fret ou passage s'adresser à bord au pied de la rue Bienville ou à
JOHN H. MAY, agent.
26 oct. No. 1 Front Levee.

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et à heures précises du matin, et sera de retour en ville toutes les mercredis soir. Les passagers sont priés d'être ponctuels à l'heure indiquée. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. LARUSE & Co. Quai Marigny.
21 sept. No. 1 Front Levee.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine Sidney Thomasson partira ses ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à différentes heures et embarquera les passagers sur tous les points de la côte.
Les familles qui désirent se faire débarquer sur la cote basse peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson.
THEOD. SHUTE, agent.
21 sept. 16 Commune.

Paquebot du Bayou Sara.—La belle et rapide STELLE, capitaine J. M. Smith, avec son entre-pont entièrement équipé, et arrangé dans un goût spécialement confortable, pour voyager en cabine, dîner, lit et jetting-room, partira tous les mardis et vendredis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord au premier ponton, ou à
P. A. CHAMPOMIER, Agent.
16 oct. 16 1/2, Vieuxe Levee, près Gravier.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
No. 2 Nouvelle-Levee, près la douane de la Nouvelle-Orléans.
Ou se charge de remorquer de toute force, des navires, barques et autres objets, et de les ranger avec la plus grande précaution et au prix les plus modérés. Les navires et autres objets remorqués seront mis à flot, et mis à l'ancre, ou amarrés aux magasins, dans quelque lieu du fleuve que ce soit, et ils seront remorqués en sûreté, et à un prix modéré